



BOIS-DES-FILION

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005.01

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **1005.01** :

Règlement numéro 1005.01 amendant le Règlement numéro 1005 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux

- a été adopté par le conseil municipal le **14 décembre 2021**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 décembre 2021 ,

Marie-Renée Houde
Greffière